

Agent cynophile de sécurité et de prévention

RNCP41662 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	344t
Formacode(s)	42810, 42002
Code(s) ROME	K2503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	27/11/2025
Date d'échéance	27/11/2028

Certificateur(s)

ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES DES COMBRAILLES · SIRET : 19631223500019

Partenaires habilités

18 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 18 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
Centre de formation cynophile du Bassin de Thau	507493278000 26	Former et organiser l'évaluation
Centre de formation des personnels de sécurité	330873530000 50	Former et organiser l'évaluation
Centre de formation du haut de l'Arize	817902018000 16	Former et organiser l'évaluation
CENTRE FORMATION CYNOPHILE PATRICE FOUCAULT PAR ABREVIATION CFCPF	789374469000 11	Former et organiser l'évaluation
CENTRE FORMATION PERSONNELS DE SECURITE	330873530000 27	Former et organiser l'évaluation
CFPPA Aix-Valabre	191316561000 15	Former et organiser l'évaluation
FORCYNO	502127657000 18	Former et organiser l'évaluation
LE DOMAINE CANIN	420455198000 36	Former et organiser l'évaluation
LE DOMAINE CANIN	420455198000 51	Former et organiser l'évaluation
LE DOMAINE CANIN	420455198000 77	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 18 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp41662-agent-cynophile-de-securite-et-de-prevention/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'agent cynophile de sécurité et de prévention assure la sécurité des biens et des personnes à l'aide d'un chien spécialement éduqué. Il entretient et entraîne son compagnon dans le respect du bien-être animal.

Il peut exercer ses activités au sein d'entreprises ou d'organismes privés ou publics, tels que les grandes surfaces, centres commerciaux, équipements sportifs, équipements sociaux, culturels et touristiques, parcs de loisirs, jardins et espaces ouverts au public, gares routières, ferroviaires, aéroportuaires et maritimes. Néanmoins, dans la grande majorité des cas, l'agent est employé par une entreprise prestataire de services.

ACTIVITÉS VISÉES

Prise du poste de contrôle (PC)

Accueil physique et téléphonique

Prise d'informations

Transmission orale des informations

Rédaction de rapports d'alerte et d'information

Réalisation d'une ronde de surveillance (repérage et positionnement dans les locaux, organisation du circuit, identification des événements et consignes particulières, observation et signalement des dysfonctionnements

Prise en compte des risques

Identification des risques portant atteinte au site

Identification des risques portant atteinte aux personnes présentes sur le site

Mise en place des moyens de prévention et de protection appropriés

Détection des risques terroristes

Protection et alerte face aux risques terroristes

Sécurisation d'un site ou d'un événement à risques

Inspection préalable du site

Identification des personnes (flux entrants et sortants, autorisations spéciales...)

Palpation de sécurité

Respect des droits fondamentaux des personnes

Inspection des matériels

Transmission d'informations

Application des consignes

Gestion des situations à risques

Gestion des personnes et matériels non autorisés

Retrait ou immobilisation des véhicules ou marchandises

Gestion des situations conflictuelles

Gestion des risques électriques et d'incendie

Entretien du chien

Utilisation du matériel cynotechnique (muselière, laisse, collier, caisse de transport...)

Réalisation des soins d'hygiène (prophylaxies sanitaire et médicale, alimentation, habitat...)

Réalisation des premiers secours

Respect du cadre légal et de la réglementation sanitaire relative à l'animal

Entraînement à l'obéissance du chien (rappel au pied, marche au pied, immobilité, franchissement d'obstacles...)

Entraînement du chien au mordant, aux frappes muselées et au déconditionnement face à différents artifices (menace au bâton, coup de feu, fumigène...)

Réalisation d'interventions avec le chien

Préparation du matériel (manchettes, boudins, balles, récompenses...)

Entraînement à la détection des personnes, dont les personnes porteuses d'un handicap

Entraînement à la découverte de nouveaux environnements

Intervention en binôme avec le chien (ronde ou levée de doute)

Respect du cadre légal

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Accueillir des personnes physiquement et/ou téléphoniquement, en prenant en compte les situations de handicap le cas échéant, en portant la tenue professionnelle, en vérifiant le bon fonctionnement des outils de transmission, en contrôlant les événements de la main courante et les registres, en transmettant aux autorités et au rondier des

informations cohérentes avec la situation, en rédigeant un rapport circonstancié susceptible d'être présenté aux forces de l'ordre le cas échéant, en utilisant les outils bureautiques et les logiciels de sécurité privée, en respectant la réglementation d'usage en sécurité privée, le code de déontologie, les procédures et les consignes communiquées par la hiérarchie, pour réaliser efficacement son travail au poste de contrôle

Réaliser une ronde de surveillance, en portant la tenue professionnelle, en s'équipant du matériel de ronde, en identifiant préalablement le parcours, en se positionnant correctement dans les locaux, en prenant en compte la nature des événements et les consignes particulières, en appliquant une méthode d'observation, en s'adaptant aux situations rencontrées, en signalant toute situation anormale et/ou considérée comme dangereuse à la radio, sans se mettre en danger, afin de protéger les biens et les personnes du site surveillé

Évaluer la situation, en observant l'environnement, en identifiant les dysfonctionnements et éventuellement de la situation, en mobilisant les techniques appropriées d'intervention, sans se mettre en danger, afin d'éviter une dégradation de la situation

Mettre en place les moyens appropriés de lutte contre les risques, en utilisant pour soi-même et les personnes, les dispositifs de protection adaptés, en alertant les services de secours, en informant les services de police, la hiérarchie et/ou le client, en pratiquant, le cas échéant, des gestes de premier secours conformément aux recommandations de l'INRS, pour sécuriser le site et les personnes

Répondre aux différents risques terroristes, en repérant le mode opératoire et les matériels utilisés lors de l'action terroriste, en mettant en sécurité les publics présents sur la zone, dont les personnes en situation de handicap, en transmettant les informations utiles aux forces de l'ordre, en mettant en œuvre les premiers secours tactiques si nécessaire, jusqu'à l'arrivée des secours, afin de limiter les conséquences de l'attaque terroriste

Sécuriser le site avant l'événement, en identifiant les risques liés à l'événement ou au site, en contrôlant la présence d'objets et/ou de personnes suspects ou potentiellement dangereux, en repérant les différentes zones, autorisées, autorisées avec restriction ou non autorisées, afin de prévenir des incidents, des accidents et/ou des actes malveillants

Contrôler les personnes et les matériels à l'entrée du site, en vérifiant les autorisations du personnel, des visiteurs, des véhicules et/ou marchandises, en orientant le cas échéant, les personnes et les véhicules autorisés, en adaptant l'accueil et l'orientation aux personnes en situation de handicap, en réalisant une palpation de sécurité dans le respect des droits fondamentaux des personnes, en inspectant visuellement les sacs, les véhicules et le matériel, en demandant aux personnes de déposer les objets non autorisés à l'endroit prévu à cet effet, afin de disposer d'un site sécurisé pour l'événement

Traiter la présence des personnes et matériels non autorisés le cas échéant, en immobilisant un ou des individus dans le respect de la réglementation en vigueur, en procédant au retrait ou à l'immobilisation des véhicules ou marchandises, en alertant les autorités compétentes, afin de garantir la sécurité des lieux

Contrôler une situation conflictuelle, en observant le comportement de l'individu ou du groupe d'individus et l'environnement, en évaluant le niveau de dangerosité du conflit, en alertant le PC, le cas échéant, en adoptant une communication verbale et gestuelle adaptée lors de la prise de contact, tout en préservant sa sécurité, pour désamorcer le conflit en attendant les renforts le cas échéant

Traiter le risque électrique et/ou incendie, en priorisant les risques et alertes, en observant l'environnement, en coupant les fluides, en utilisant le moyen et le matériel d'intervention approprié, en balisant la zone, en communiquant régulièrement le PC, tout en préservant sa sécurité, afin d'éviter l'électrocution des publics ou la propagation de l'incendie

Entretenir le chien, en utilisant le matériel cynotechnique adapté, en réalisant l'ensemble des soins d'hygiène, en lui apportant, le cas échéant, les premiers secours, en respectant les dispositions du cadre légal, afin de garantir sa santé et son bien-être

Contrôler le chien, en l'entraînant à obéir, avec ou sans muselière et/ou laisse, en présence de publics, par exemple en situation de handicap, et de congénères, y compris hors de la vue de son maître, en l'entraînant à mordre sur un costume de mordant avec des cessations, en l'entraînant à effectuer des frappes muselées sur une apparence civile, en l'entraînant à mordre sur un costume de déconditionnement avec des cessations, afin d'obtenir une obéissance en toutes circonstances

Vérifier la capacité du chien à agir en conditions réelles, en utilisant le matériel adapté, en mobilisant les qualités naturelles et sensorielles du chien à la détection de personnes, en le motivant, en le récompensant régulièrement, en le confrontant à différents personnes/lieux/situations, dont des situations de handicap, en respectant les cadres déontologique et légal, de jour ou de nuit, pour s'assurer que le chien est prêt à affronter un maximum de situations

Réaliser une intervention avec l'usage d'un chien, en utilisant le matériel adapté, en observant les éléments de l'environnement susceptibles de modifier le comportement du chien, en prenant en compte la présence d'éventuelles

situations de handicap, en interprétant régulièrement les réactions du chien, dans le respect de la réglementation en vigueur, en assurant sa sécurité et celle du chien, pour neutraliser la situation ou l'anomalie rencontrée

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'agent cynophile de sécurité et de prévention peut exercer ses activités au sein d'entreprises ou d'organismes privés ou publics, tels que les grandes surfaces, centres commerciaux, équipements sportifs, équipements sociaux, culturels et touristiques, parcs de loisirs, jardins et espaces ouverts au public, gares routières, ferroviaires, aéroportuaires et maritimes. Néanmoins, dans la grande majorité des cas, l'agent est employé par une entreprise prestataire de services.

Il est généralement placé sous l'autorité d'un responsable hiérarchique : responsable d'exploitation, chef de secteur, adjoint d'exploitation, chef d'équipe, chef de poste, ou chef de site.

Il peut travailler le jour ou la nuit (très courant) ou encore les week-ends et les jours fériés.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent cynophile de sécurité

Maître-chien de sécurité

Agent conducteur de chien

Agent conducteur de chien de défense

Conducteur de chien

Conducteur canin

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Textes encadrant les métiers de la sécurité privée :

code de la sécurité intérieure (livre VI, activités privées de sécurité) ;

arrêté du 27 juin 2017, modifié par l'arrêté du 15 novembre 2019 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité ;

arrêté du 27 février 2017, modifié par l'arrêté du 15 novembre 2019, relatif à la formation continue des agents privés de sécurité ;

décret 2018-1270 du 26 décembre 2018 portant diverses dispositions relatives aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité ;

arrêté du 23 octobre 2024 relatif aux conditions matérielles et pédagogiques de la formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privée

Textes encadrant les métiers liés au dressage, à l'éducation canine, à la vente d'alimentation canine, de chiens ou de matériels canins :

code pénal (Chapitre II articles 122 -5, 122 -6 et 122-7 relatifs aux notions de la légitime défense et article 132-75 relatif à l'utilisation du chien comme une arme) ;

code rural (livre II, alimentation, santé publique vétérinaire et protection des végétaux, notamment les articles L 211) ;

arrêté du 7 juillet 2016 abrogeant l'arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux modalités de demande et de délivrance du certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques ainsi qu'aux modalités d'actualisation des connaissances du titulaire de ce certificat ;

arrêté du 4 février 2016 relatif à l'action de formation et à l'actualisation des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et à l'habilitation des organismes de formation ;

arrêté du 9 juin 2009 modifiant l'arrêté du 17 juillet 2000 relatif au certificat de capacité pour le dressage de chiens au mordant, justificatifs de connaissances et de compétences requis ;

arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'exercice de l'activité de dressage des chiens au mordant et aux modalités de demande et de délivrance du certificat de capacité s'y rapportant ;

arrêté du 16 novembre 2001 abrogeant l'arrêté du 24 septembre 2001 relatif à la liste des diplômes, titres et certificats requis pour les personnes exerçant des activités de dressage de chiens au mordant et modifiant l'arrêté du 17 juillet 2000 relatif aux justificatifs de connaissances et de compétences requis pour l'obtention du certificat de capacité pour le dressage de chiens au mordant ;

arrêté du 19 juillet 2007 relatif à la reconnaissance aux militaires et fonctionnaires du ministère de la défense de l'aptitude professionnelle à exercer des activités privées de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Avoir au moins 18 ans le premier jour de la formation

Être détenteur du permis de conduire catégorie B ou justifier de la préparation du permis de conduire sur la catégorie B

Être détenteur d'une autorisation préalable délivrée par le CNAPS (l'examen d'une demande d'autorisation pour une personne physique inclut notamment une enquête administrative durant laquelle sont consultés les fichiers TAJ, FPR et le B2. Cette enquête permet de vérifier que le demandeur n'a pas commis d'actes incompatibles avec l'exercice d'une activité privée de sécurité) ou être détenteur d'une carte d'agent de sécurité et de prévention en cours de validité

Avoir satisfait les tests de français de niveau B1 réalisés par l'EPLFPA DES COMBRILLES ou le partenaire habilité à former et à évaluer

Avoir validé l'entretien individuel de sélection

Être propriétaire d'un chien de moins de 8 ans, qui aura satisfait le test de sélection

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Disposer d'une carte d'identité en cours de validité

Disposer d'un certificat SST en cours de validité

Avoir suivi le nombre d'heures de formation minimum défini par la réglementation

Être propriétaire d'un chien de moins de 8 ans, avec carte d'identification du chien au nom du candidat et vaccinations à jour (CHPLR)

Le cas échéant, disposer préalablement :

- d'une carte professionnelle d'agent de sécurité privée délivrée par le CNAPS ;
- ou d'une carte d'activité professionnelle mentionnant un matricule d'officier des forces de l'ordre (policier, gendarme...).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury de certification, qui délibère à l'issue de l'ensemble des épreuves est composé de :

Un professionnel extérieur à l'EPLFPA DES COMBRILLES, salarié d'entreprise et exerçant le métier d'agent cynophile ;

Un professionnel extérieur à l'EPLFPA DES COMBRILLES, dirigeant une entreprise dans le domaine de la sécurité privée et/ou cynophile ;

Par concertation, un des deux professionnels est nommé président de Jury

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Le jury de certification, qui délibère à l'issue de l'ensemble des épreuves est composé de :

Un professionnel extérieur à l'EPLFPA DES COMBRILLES, salarié d'entreprise et exerçant le métier d'agent

cynophile ;

Un professionnel extérieur à l'EPLEFPA DES COMBRAILLES, dirigeant une entreprise dans le domaine de la sécurité privée et/ou cynophile ;

Par concertation, un des deux professionnels est nommé président de Jury.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 711 €
Selon la branche	6 500 € – 7 040 €
Prise en charge	Branches concernées
6 711 €	Valeur par défaut · 210 branches
7 040 €	CPNE des fleuristes, de la vente et des services des animaux familiers
6 593 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 500 €	CPNE des industries de santé (CPNEIS)

Base légale

Date de décision	27/11/2025
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	27/11/2028
Date de dernière délivrance possible	27/11/2032

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2023	101	0	100 %	92 %
2022	82	0	99 %	85 %
2021	110	0	100 %	84 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP36879

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://metiers-chien-animalerie.fr/agent-cynophile-de-securite/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41662/>

Où se former

Formations référencées	7
------------------------	---

Organismes	7
Régions couvertes	5
Prix indicatif	1 900 € – 9 525 €
Durée	315 – 845 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	8
Parcours menés à terme	1
Taux d'achèvement	13 %
Période	04/2026 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	13
Montant total engagé	47 122 €
Coût moyen par dossier	3 625 €
Durée moyenne	346 h
Période	02/2026 – 09/2026
France compétences	61 %
Reste à charge titulaire	30 %
France Travail	9 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.